Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 17 (1872)

Heft: 15

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la batterie nº 25, 13 pour la compagnie de position nº 31; 0 pour le train de parc, les guides et les infirmiers; 3 pour les carabiniers, 7 pour le bataillon nº 20; 5 pour le bataillon nº 84 et 5 pour la musique d'élite. Ce nombre de défaillants, relativement très restreint, malgré le service actif auquel, en 1871, ont été appelées toutes les troupes de l'élite, s'explique par le fait que, dans le cas d'un service prolongé, le département militaire fait immédiatement rechercher les hommes faisant défaut et les force à rejoindre leur corps.

La réserve fédérale, — batterie n° 53, compagnie de position n° 59, train de parc, guides n° 16, compagnie de carabiniers n° 78, bataillon n° 125 et infirmiers, — qui doit compter, d'après la loi fédérale, 737 hommes, et 102 d'après la loi cantonale, en a 1315 inscrits sur les rôles Sur ce total, 1125 étaient présents au service, 145 étaient absents avec autorisation ou exemptés pour maladie, et 45 ont fait défaut Sur ces 45 défaillants, le bataillon n° 125 figure à lui seul pour le chif-

fre de 37.

Enfin la landwehr, — génie nº 6, batteries de position nºs 24 et 25, train, compagnie de carabiniers nº 43, bataillons nºs 64, 65 et 66, avec un corps de musique — qui figure sur les rôles pour 2177 hommes n'en a compté au service que 1760, bien que celui-ci ait consisté seulement en inspections pour l'infanterie, en un jour de tir pour l'artillerie, et en trois jours d'école pour les sapeurs Le nombre des absents autorisés a été de 133 et celui des défaillants de 284, dont 223 pour les deux seuls bataillons nºs 64 et 65. Il est fort probable que ce fait provient de ce que, sur les rôles du Département, continuent à figurer, faute de renseignements précis à leur égard, un bon nombre d'hommes qui, en réalité, ne se trouvent plus dans le canton et sont depuis longtemps fixés à l'étranger, ou qui sont décédés. L'école d'instruction à laquelle a été, cette année, appelée l'infanterie de landwehr, a constaté, d'une manière encore plus saillante, le fait que nous signalons ici; nous croyons donc qu'une révision minutieuse des rôles de la landwehr serait nécessaire.

Il résulte de l'ensemble des tableaux pour 1871, que les milices genevoises comptaient en tout 5738 hommes inscrits avec un effectif de 4909 présents.

Le susdit rapport contient en outre d'intéressants renseignements sur l'interne-

ment français que nous donnerons dans notre prochain numéro.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle public en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

Pour paraître prochainement

chez

GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger (Paris chez TANERA, éditeur):

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

GUERRE FRANÇO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un fort volume grand in-8", avec cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé très-détaillé des organisations militaires française et prussienne des détails nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wærth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.